

Du 15 au 20 Avril 2012

Ce document doit être retourné par courrier à:

Le 144 – 144 rue de la Providence - 31500 TOULOUSE

Accompagné du ou des chèque(s) à l'ordre d'Artabal

Nom : Prénom : Nationalité

Adresse *de facturation et de correspondance* :

Code Postal : Ville :

N° de tel. fixe : N° de tel. portable :

Email

Carte d'identité N° : Valable jusqu'au : **Minimum Fin Août 2012**

Merci de joindre impérativement la copie de la carte d'identité ci-dessus mentionnée afin de valider votre réservation

Je désire partager ma chambre avec :

Confrère/Consœur

Ami(e)/Conjoint(e)

A définir par l'organisateur

Nom : Prénom : Nationalité

Adresse *de facturation et de correspondance* :

Code Postal : Ville :

N° de tel. fixe : N° de tel. portable :

Email

Carte d'identité N° : Valable jusqu'au : **Minimum Fin Août 2012**

Merci de joindre impérativement la copie de la carte d'identité ci-dessus mentionnée afin de valider votre réservation

Je m'inscris au Séjour Danse – Lloret De Mar 2012 :

3 types de chambres:

prix par personne

Standard: Chambre double à partager: **330 €**

Supplément chambre individuelle: **90 €**

Silver: Chambre double à partager: **350 €**

Supplément chambre individuelle: **103 €**

Gold: Chambre double à partager: **370 €**

Supplément chambre individuelle: **111 €**

Enfant 1: Nom : Prénom :

Date de naissance:

moins de 12 ans partageant la chambre avec 2 adultes: **gratuit**

moins de 12 ans partageant la chambre avec 1 seul adulte ou moins de 15 ans:

Standard : **260 €** Silver : **280 €** Gold : **300 €**

Enfant 2: Nom : Prénom :

Date de naissance:

moins de 15 ans:

Standard : **260 €** Silver : **280 €** Gold : **300 €**

(attention un couple avec 2 enfants uniquement en gold)

Assurance annulation: 10€ par personne soit€ (voir conditions au dos)

Montant Total: €

- Possibilités de régler en 4 chèques :
- 30% à la réservation
 - 20% encaissé le 20 décembre
 - 20% encaissé le 20 janvier
 - le solde encaissé le 20 février

**Joindre tous les chèques avec l'inscription en inscrivant la date d'encaissement au dos du chèque
Le séjour doit être réglé dans sa totalité au plus tard le 20 février**



GARANTIE ANNULATION INDIVIDUELLE ARTABAL

I) CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Nous garantissons le remboursement des sommes versées (excepté le montant de la cotisation Garantie Annulation, non remboursable) dans les cas suivants :

1 – Décès, maladie grave ou accident grave :

de l'assuré, de son conjoint ou de leurs ascendants, descendants, de leurs frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, gendres, belles-filles, petits enfants, ainsi que toute personne vivant habituellement avec l'assuré.

Par maladie grave ou accident, il est entendu toute maladie ou accident constaté médicalement et menaçant l'intégrité physique ou psychique d'une personne temporairement ou définitivement, ou nécessitant une hospitalisation. Ceci impliquant la présentation d'un certificat médical.

2 – Dommages graves survenus aux biens de l'assuré et nécessitant impérativement sa présence sur le lieu du sinistre.

3 – Convocation administrative :

- Militaire pour l'accomplissement d'une période de réserve ;
- En tant que jurés d'assises ;
- Mobilisation générale.

4 - **La modification de la date de vos congés par votre employeur.** Cette garantie est accordée aux collaborateurs salariés, à l'exclusion des membres d'une profession libérale, des dirigeants et des représentants légaux d'entreprise. Ces congés, correspondant à un droit acquis, doivent avoir fait l'objet d'un accord préalable de la part de l'employeur.

II) BARÈME DES FRAIS D'ANNULATION

- de 60 à 31 jours du départ : 40 Euros de frais de dossier (non remboursable)
- de 30 à 20 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage.
- de 20 à 10 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage.
- du 10^{ème} jour au jour de départ : 100 % du montant du voyage.

III) EXCLUSIONS PARTICULIERES

Ne sont pas garanties les annulations consécutives à :

- une contre indication de vaccination ou de voyage aérien ;
- un accident causé par la cécité partielle ou totale, la paralysie, l'épilepsie ou toute autre infirmité préexistante ;
- un accident causé par l'ivresse, l'usage de médicaments, drogues ou stupéfiants non prescrits médicalement ;
- annulation globale du groupe par le client ;
- modification du tarif du circuit en fonction du nombre de participants ;
- changement de la répartition par chambre ;
- une maladie ou un accident constaté médicalement avant la réservation du voyage.

IV) OBLIGATIONS EN CAS D'ANNULATION

L'assuré ou ses ayants droits doivent aviser ARTABAL par écrit dès la survenance de l'événement empêchant leur départ, **au plus tard dans les 48 h**